



# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022

## COMPTE-RENDU

Date d'envoi de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2022

Étaient présents : MM. et Mmes BERTHOUMIEUX Vincent, BLAZEJCZYK Maëlle, BOUYSSONNIE Thomas, CLERC Xavier, DE BRONDEAU Chantal, DELLIAUX Anne, FOURES Sylvie, GONCALVES David, GRANERI Florence, GUEUDIN Sylvie, GIULIANO Antoine, HENAULT-BLIENAU Estelle, HUC Serge, LAVILLE Michel, LEPERS Guillaume, LEVEQUE Catherine, LOISEAU Xavier, MACALLI Daniel, MANDILE-PICOT Laurence, MARS Xavier, MOLDOVAN Dalia, REGNIER Gérard, ROSIER Jean-Eric, SUPPI Patricia, THOMAS-BOLLINI Léah, Eric ZEZYMBROUCK

Étaient représentés : M. CAGNIN Dominique par M. BOUYSSONNIE Thomas, Mme Dominique CHARGROS par Mme THOMAS-BOLLINI Léah, Mme DAVELU-CHAVIN Anne-Marie par M. CLERC Xavier, M. GUEUDIN Freddy par M. ROSIER Jean-Eric, M. ROSIER, Mme VAQUIER Béatrice par M. Michel LAVILLE, M. Brice VOGLER par M. BERTHOUMIEUX Vincent, M. Samir ZIANI par M. MARS Xavier

Étaient absents : MM. BALLEROY Vincent, LADRECH Frédéric (excusés)

La séance s'est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur LEPERS Guillaume, Maire de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, dans la grande salle de la Maison de la Vie Associative, compte tenu de la situation sanitaire. La réunion a été retransmise en direct via le compte Facebook de la Ville.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à la mémoire de Sylvie RONGIER, Adjointe à la Culture, décédée le 27 janvier dernier en évoquant les actions menées dans le cadre de sa délégation avec le soutien de l'ensemble des agents de la direction des affaires culturelles. Une minute de silence en sa mémoire est observée par l'assemblée.

**Madame Léah THOMAS-BOLLINI** est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 et celui des décisions prises par le Maire sont **approuvés**.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES :**

#### **1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

Suite au décès de Mme Sylvie RONGIER, il a été procédé à l'installation de Monsieur Antoine GIULIANO élu au sein de la liste « Nouveau Cap pour Villeneuve-sur-Lot ».

*Monsieur GIULIANO déclare qu'il aurait préféré devenir conseiller municipal dans d'autres circonstances. Il partage les mots prononcés par Monsieur le Maire à propos de Madame RONGIER. Il indique être honoré de devenir conseiller municipal et évoque les raisons de son engagement. Il fait part de son enthousiasme à intégrer le Conseil Municipal avec l'envie de faire de belles choses pour la Ville.*

#### **2 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – RAPPORTEUR : Mme Dalia MOLDOVAN**

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 dispose que "*dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.*"

Ce rapport présenté au conseil municipal et annexé à la présente délibération s'articule autour des volets suivants :

- ✓ un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- ✓ un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation en assemblée du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de l'année 2021.**

#### **DIRECTION DES FINANCES :**

### **3 – PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (ROB) – ANNÉE 2022 – RAPPORTEUR : MME SYLVIE FOURÈS**

Le Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) a pour objectif de poser les grands équilibres financiers du mandat.

L'autofinancement (ou l'épargne) est le solde positif qui résulte de la contraction entre recettes et les dépenses de fonctionnement. C'est autour de ce pivot que s'articule toute politique financière. L'épargne découle principalement de la politique fiscale, de la gestion de la masse salariale, du niveau de service rendu à la population et du prix que cette dernière est prête à consentir. Outre le niveau de service et son financement, l'épargne détermine également la capacité à investir de la collectivité.

Les projets d'investissement sont financés par une part de fonds propres (épargne), une part de financements obtenus des différents partenaires et s'équilibrent éventuellement avec de l'emprunt. La solvabilité de la commune dépend de sa capacité à rembourser sa dette avec ses fonds propres.

L'épargne et la dette doivent tous deux répondre à une certaine orthodoxie. **Le taux d'épargne brute doit représenter au moins 10% des recettes de fonctionnement et la capacité de désendettement (encours de dette divisée par l'épargne) ne doit pas être supérieure à 10 années.**

Les politiques internes sont décidées par le conseil municipal. Elles définissent le montant des postes budgétaires qui concourent à l'équilibre des différents budgets du mandat. Cette trajectoire financière intègre également les contraintes externes qui l'impactent.

La pandémie a fortement réduit la lisibilité de l'action communale dans le temps et oblige donc à avancer prudemment. Cependant, même dans l'incertitude, un projet communal s'inscrit dans la durée. Il est donc nécessaire de poser les hypothèses d'une projection qui permette d'engager la réflexion sur les investissements qui nécessitent du temps pour leur mise en œuvre. Dans ce contexte incertain, la commune devra adapter régulièrement sa stratégie. Le DOB en est l'occasion.

Dans un premier temps, nous verrons quelles sont les contraintes externes prises en compte. Dans un second temps, nous aborderons les mesures internes nécessaires au respect des ratios de pilotage.

Enfin, un volet sera consacré aux annexes avec un état de la dette ainsi qu'un état des ressources humaines (effectif, rémunération...).

## 1 – Analyse des contraintes externes et les hypothèses retenues

Contrairement aux intercommunalités, les communes subissent peu d'impacts liés à la pandémie sur leurs recettes fiscales. En effet, la fiscalité communale repose essentiellement sur la taxe sur le foncier bâti payé par les ménages.

### **Une année 2021 marquée par une reprise de l'activité économique mais des gestes barrière qui ont limité l'activité des services municipaux notamment sur le plan des manifestations et de l'animation**

Le tissu économique de l'agglomération a bien résisté à la crise. Nous n'avons pas à déplorer de fermetures de PME, de licenciements. Le recours au chômage partiel a été limité en 2021. Les services municipaux ont fait le maximum, dans le cadre autorisé, pour accompagner les Villeneuvois dans le retour à une vie « normale ». Les fêtes de fin d'année en sont l'illustration.

### **Pour 2022, une augmentation des prix de l'énergie et un retour probable à l'inflation.**

La forte augmentation des coûts de l'énergie (électricité, gaz, carburant) impacte significativement les ménages et encore plus les collectivités qui ne disposent pas de dispositif d'Etat pour amortir ces hausses. La hausse de l'inflation est prévue par nombre d'économistes en raison notamment du coût de l'énergie qui se répercute sur les prix. Cette inflation aura probablement un impact sur les salaires et probablement les taux d'intérêt. Nous avons ciblé nos prévisions sur une inflation à +3% sur la période 2022 – 2026.

## 2 – Les mesures internes

**Une stabilité de la fiscalité de la taxe sur le foncier bâti.** La simulation financière a été construite sur la base d'une stabilité des taux de taxe ménages pour lesquels la commune a le pouvoir de faire varier le taux. L'équilibre et la préservation des ratios de pilotage se fera donc par une gestion « volontariste » des dépenses de fonctionnement.

**Une maîtrise de la masse salariale.** C'est le poste le plus lourd des dépenses de fonctionnement (64%). Il nécessite une attention particulière car à effectif constant son évolution tendancielle se situe autour de 250 K€/an. La projection retenue repose sur une variation de +2% à +2,5% sur la période étudiée soit +350 K€ en moyenne.

**Une maîtrise des crédits de gestion est nécessaire.** Les dépenses courantes de fonctionnement ne doivent pas augmenter plus rapidement que les recettes afin de préserver l'autofinancement. Une adaptation rapide sera donc nécessaire selon la conjoncture.

**Un renforcement et une réorganisation de la structure administrative de la commune et de l'agglomération pour mieux résister aux aléas et réduire ses coûts de structure.** Un renforcement des liens entre l'agglomération et ses communes, notamment la ville centre, est nécessaire pour aboutir à une administration plus forte et plus efficiente. Il faut proposer aux communes de participer à une organisation mutualisée, plus intégrée pour la gestion des services et des compétences afin :

- D'améliorer l'expertise des services, leur efficacité en réduisant les coûts de fonctionnement

- De réorganiser les directions pour assurer l'extension et la cohérence des périmètres d'intervention.
- De mettre en commun les services opérationnels dans le cadre d'une participation à la carte pour les communes selon leurs besoins

Ce dispositif participera à l'optimisation des crédits de gestion et à l'atteindre la cible RH.

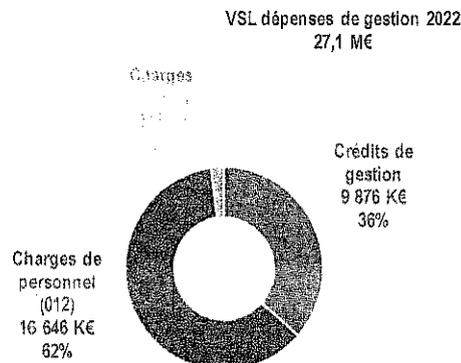
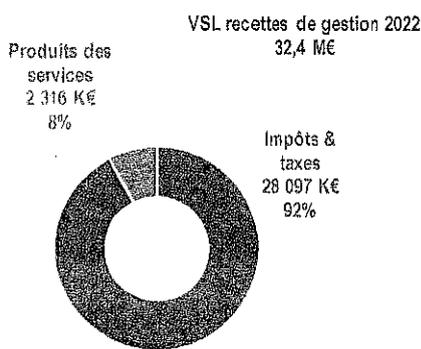
**Un Pacte de Gouvernance et un pacte financier et fiscal d'agglomération :**

- Fonds de soutien à l'investissement communal (ou aux projets communaux)
- Dotation de solidarité communautaire

L'agglomération mène une réflexion sur ces points dans le cadre du projet de territoire qui vient d'être adopté.

**LES RATIOS DE PILOTAGE SONT TENUS**

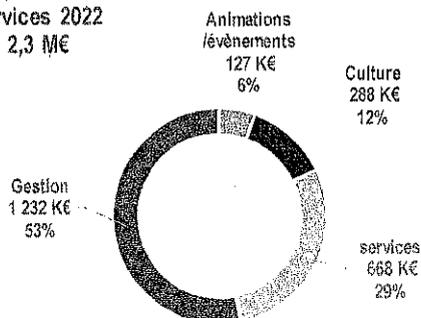
(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Epargne brute</b>	<b>3 931</b>	<b>4 552</b>	<b>4 740</b>	<b>3 343</b>	<b>3 359</b>	<b>3 401</b>	<b>3 487</b>	<b>3 557</b>
<i>Variations</i>		621	188	-1 398	16	42	86	71
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,4%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,7%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,7%</b>
Encours de dette	24 481	22 271	19 054	18 948	20 931	22 872	24 727	26 511
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,2 ans</b>	<b>4,9 ans</b>	<b>4,0 ans</b>	<b>5,7 ans</b>	<b>6,2 ans</b>	<b>6,7 ans</b>	<b>7,1 ans</b>	<b>7,5 ans</b>



**DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN ÉVOLUTION SENSIBLE QUI SUIT L'INFLATION PRÉVISIONNELLE**

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Impôts &amp; DGF &amp; compensations</b>	<b>26 532</b>	<b>27 013</b>	<b>27 473</b>	<b>28 097</b>	<b>28 723</b>	<b>29 475</b>	<b>30 254</b>	<b>31 060</b>
<i>Variations</i>		480	460	624	626	752	779	807
Subv & Produits des services	2 755	1 944	2 668	2 316	2 261	2 269	2 277	2 286
<i>Variations</i>		-810	723	-352	-55	8	8	9
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>29 287</b>	<b>28 957</b>	<b>30 141</b>	<b>30 412</b>	<b>30 984</b>	<b>31 744</b>	<b>32 531</b>	<b>33 346</b>
<i>Variations</i>		-330	1 184	272	571	760	787	815
<i>Variations en % annuel</i>	0,0%	-1,1%	4,1%	0,9%	1,9%	2,5%	2,5%	2,5%

VSL produit des services 2022  
2,3 M€



Tout d'abord, quelques remarques sur les effets financiers liés au COVID durant les deux années qui viennent de s'écouler sur les **produits des services**.

Le manque à gagner lié au COVID est d'environ 1 M€ en 2020 notamment en matière de culture, d'évènements, de droits de cantine scolaire, de stationnement, ALSH...). Il est réduit à 400 K€ en 2021. Il retrouve en prévision en 2022 le niveau de 2019.

Les baisses de produits que l'on constate en 2022 sont principalement dues au remboursement d'assurance pour COVID à hauteur de -118 K€ que l'on ne percevra pas en 2022, une cession à hauteur de 123 K€, à la perte de subventions liées aux temps périscolaire (-86 K€), des indemnités de sinistres (-65 K€).

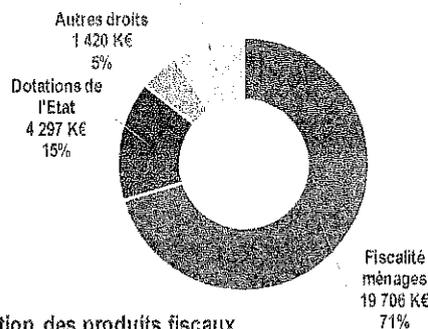
Nous tablons sur une stabilité des produits des services à compter de 2023.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Fiscalité ménages	18 469 K€	18 911 K€	19 030 K€	19 706 K€
Dotations de l'Etat	4 320 K€	4 313 K€	4 382 K€	4 297 K€
Autres droits	1 231 K€	1 276 K€	1 533 K€	1 420 K€
Atribution Comp CAGV	2 512 K€	2 512 K€	2 521 K€	2 573 K€
	26 532 K€	27 013 K€	27 465 K€	27 997 K€

Le produit de la fiscalité repose à 71% sur la fiscalité des ménages (taxe foncière).

La dynamique, même faible +2,2% en moyenne repose essentiellement sur cette dernière.

La revalorisation des bases est indexée sur l'inflation N-1. A cette revalorisation s'ajoutent les constructions nouvelles (variation physique).



VSL répartition des produits fiscaux et dotations 2022  
28 M€

L'hypothèse d'évolution retenue dans la projection anticipe une inflation à 3% à compter de 2023 et une variation physique à +0,5% soit une évolution de +3,5% au total. Elle devrait abonder le budget de l'ordre de 700 à 800 K€/an.

**Une participation des collectivités locales au redressement des comptes de l'Etat après les élections présidentielles de 2022.** Globalement, les collectivités locales ont encore cette année 2021 bien résisté aux effets de la pandémie présentent une santé financière satisfaisante. L'hypothèse retenue est une contribution sollicitée par le gouvernement pour participer au remboursement de la dette contractée pour soutenir l'économie face à la pandémie. Un prélèvement de 100 K€ sur les dotations versées par l'Etat (sur la DGF) de 2023 à 2026. Une ponction cumulée de 400 K€ a été introduite dans la prospective financière. Ce qui reste très modeste au regard des engagements financiers pris par l'Etat.

## DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN PROGRESSION

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Crédits de gestion & subv (011/67/014)	8 666	7 825	8 539	9 876	10 097	10 416	10 712	11 051
Variation		-841	714	1 338	220	319	296	339
Charges de personnel (012)	15 930	15 834	16 246	16 646	16 978	17 318	17 664	18 018
Variation		-96	412	400	333	340	346	353
Variation en %		-0,6%	2,6%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Charges financières	760	746	616	548	552	616	680	737
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>25 356</b>	<b>24 405</b>	<b>25 400</b>	<b>27 070</b>	<b>27 627</b>	<b>28 350</b>	<b>29 056</b>	<b>29 806</b>
Variations		-951	995	1 670	557	723	706	750
Variations en % annuel		-3,8%	4,1%	6,6%	2,1%	2,6%	2,5%	2,6%

Les **crédits de gestion** qui correspondent aux dépenses des services ont été freinées par le confinement et les mesures barrières. L'estimation de cette réduction est établie autour de 800 K€ sur les crédits de gestion 2020.

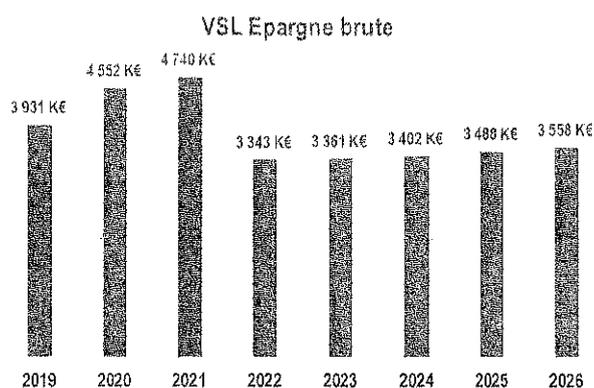
En 2021, les crédits de gestion augmentent de +714 K€ avec le redémarrage de l'activité mais ne retrouvent pas tout à fait leur niveau de 2019.

Par contre les crédits ouverts en 2022 sont en hausse par rapport aux crédits consommés en 2021. La relance de l'action municipale en est la raison essentielle. Il faut noter cependant une nette augmentation des fluides de +326 K€ (+26%) en 2022.

Entre 2023 et 2026, les crédits de gestion sont simulés à hauteur de l'inflation intégrée dans la simulation financière, c'est-à-dire +3%.

C'est également le taux d'intérêt retenu pour les emprunts nouveaux avec un amortissement linéaire sur 20 ans.

La masse salariale est projetée à +2% au-delà de 2022, soit une hausse contenue à +350 K€/an.



L'épargne brute évolue favorablement depuis 2019 en raison d'un environnement contraint.

Le niveau d'épargne que doit poursuivre la commune ne doit pas descendre en deçà de 10% du volume de ces recettes soit un peu plus de 3 M€.

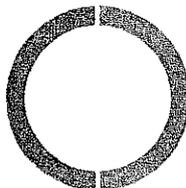
Cet autofinancement est indispensable à l'entretien du patrimoine communal.

## UN PLAN D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT AVEC UN RECOURS MODÉRÉ A L'EMPRUNT

(en K€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Epargne brute</b>	<b>3 931</b>	<b>4 552</b>	<b>4 740</b>	<b>3 343</b>	<b>3 360</b>	<b>3 402</b>	<b>3 487</b>	<b>3 557</b>
<i>Variations</i>		621	188	-1 398	18	42	85	70
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>13,4%</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,7%</b>	<b>11,0%</b>	<b>10,8%</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,7%</b>	<b>10,7%</b>
Amortissement de la dette	2 873	3 210	3 216	3 089	2 260	2 406	2 521	2 666
Epargne nette	1 058	1 342	1 524	253	1 100	997	966	892
Résultat antérieur	1 279	262	1 233	1 880	0	0	0	0
<i>Dépenses PAI</i>	3 737	2 469	2 167	4 000	3 500	3 500	3 500	3 500
<i>Recettes PAI (FCTVA = 16% &amp; Subv = 10%)</i>	1 031	1 080	1 038	1 400	852	852	852	852
<i>Dépenses PPI</i>	5 586	1 978	765	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
<i>Recettes PPI (FCTVA = 16% &amp; Subv = 20%)</i>	1 236	1 380	1 017	1 484	1 307	1 307	1 307	1 307
<b>PAI &amp; PPI Net (Dépenses - recettes)</b>	<b>2 706</b>	<b>1 987</b>	<b>878</b>	<b>5 116</b>	<b>5 342</b>	<b>5 342</b>	<b>5 342</b>	<b>5 342</b>
Besoin de financement	5 200	1 000	-1 880	2 983	4 242	4 345	4 375	4 450
Amortissement de la dette	2 873	3 210	3 216	3 089	2 260	2 406	2 521	2 666
Encours de dette	24 481	22 271	19 055	18 949	20 930	22 870	24 724	26 508
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>6,2 ans</b>	<b>4,9 ans</b>	<b>4,0 ans</b>	<b>5,7 ans</b>	<b>6,2 ans</b>	<b>6,7 ans</b>	<b>7,1 ans</b>	<b>7,5 ans</b>

### VSL Investissements 2020 à 2026 : 45 M€ bruts

Total PPI  
22,7 M€  
50%

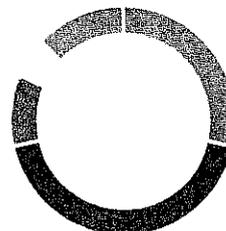


Total PAI  
22,6 M€  
50%

Informatique  
& téléphonie  
350 K€  
10%

VSL PAI  
3,5 M€

Mobilier &  
matériel  
450 K€  
13%



Voirie /  
réseaux /  
éclairage  
public  
1 000 K€  
28%

Bâtiments &  
terrains  
sportifs  
1 500 K€  
43%

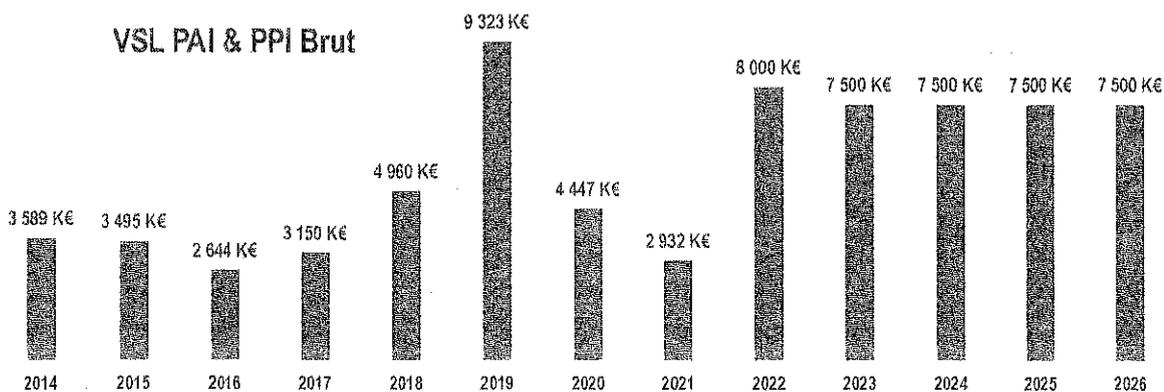
### Un volume d'investissement qui permet de respecter une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Dans le contexte instable qui prévaut actuellement, la prudence est de mise avant de lancer des opérations qui nécessitent un engagement financier important. En effet, s'il n'est jamais de bonne augure de s'éloigner des ratios de pilotage financier, par temps de crise, cette position doit être confortée.

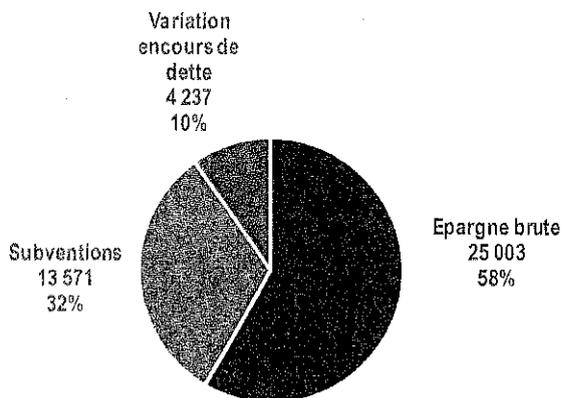
L'épargne brute dégagée annuellement doit couvrir, outre le remboursement du capital de la dette (épargne nette), les dépenses nécessaires à l'entretien et au renouvellement du patrimoine mobilier et immobilier de l'agglomération.

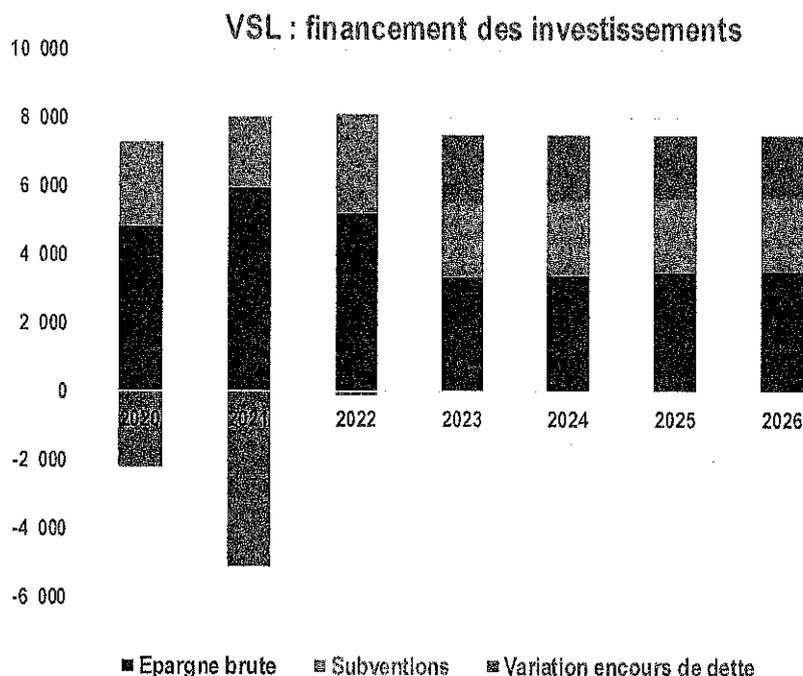
Le Plan Annuel d'Investissement (PAI) dans lequel s'inscrivent ces investissements est provisionné à 3,5 M€ bruts par an soit 2,6 M€ de dépenses nettes après déduction des 852 K€ de recettes (FCTVA 16,4% et subventions 10%). Le PAI est jugé comme prioritaire sur la Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) qui est destiné à porter les projets exceptionnels ou pluriannuels. En effet, le maintien et le renouvellement du patrimoine est essentiel.

- PAI : 3,55 M€/an en moyenne.
  - 5 secteurs : projection avec 10% de subvention.
    - Voirie/réseaux/espaces verts : 1 000 K€/an,
    - Bâtiments/terrains de sport : 1 500 K€/an,
    - Informatique et téléphonie : 350 K€/an
    - Véhicules : 200 K€,
    - Matériel et mobilier : 500 K€.
  
- PPI : 4 M€/an.
  - Détermination d'une enveloppe de dépenses brutes de 23 M€ sur le mandat avec un taux de subvention moyen de 20%
  - Le PPI reste à affiner, notamment concernant les opérations cœur de ville.

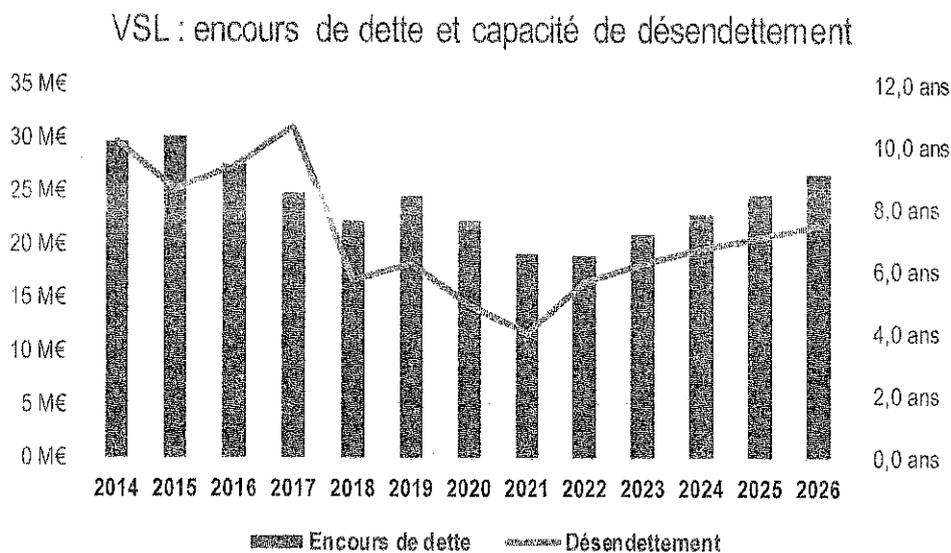


**VSL : financement des investissements 36 M€**





**L'endettement est maîtrisé** car limité par un recours à l'autofinancement important (58%). L'appel à la dette ne représente que 10% dans notre projection.



La capacité de désendettement en dessous des 8 ans respecte le ratio de pilotage qui la limite à 10 ans. L'encours de dette passe de 22,2 M€ en 2020 à 26,5 M€ en 2026 soit +4,2 M€.

*Avant d'intervenir sur ce sujet, Monsieur BOUYSSONNIE adresse à nouveau, avec ses collègues du groupe « Villeneuve en Commun » leurs condoléances à Monsieur le Maire, aux élus ainsi qu'à la famille et aux proches de Madame Sylvie RONGIER.*

#### Le Conseil Municipal

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

## **Prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2022.**

### **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :**

#### **4 – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – RAPPORTEUR : M. GÉRARD RÉGNIER**

Dans le cadre de la coopération entre le CCAS et la Commune, il est proposé de mettre à disposition du CCAS, Monsieur Sébastien GAUFFRE, fonctionnaire territorial, pour des missions d'animation auprès des seniors à la maison des aînés,

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **de prendre acte** de la mise à disposition à titre gracieux de Monsieur Sébastien GAUFFRE au -près du CCAS pour la totalité de son temps de travail hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction
- 2°) **d'autoriser** le Maire à signer la convention à intervenir avec le CCAS.

#### **5 – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS – SERVICE MAGASIN ACHATS - RAPPORTEUR : M. GÉRARD RÉGNIER**

Dans le cadre de la coopération entre l'agglomération et la commune, Madame Claire GUYON, rédacteur territoriale, est mise à disposition, dans le cadre d'une réadaptation à l'emploi auprès de la Communauté d'agglomération pour des missions d'achats et groupements d'achats au service magasin-achats depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2019.

Considérant que cette mise à disposition s'est avérée fructueuse tant pour l'agent que pour le service magasin-achats,

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **de prendre acte** du renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de Madame Claire GUYON auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour la totalité de son temps de travail hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- 2°) **d'autoriser** le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGV.

#### **6 – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS – BIBLIOTHÈQUE - M. GÉRARD RÉGNIER**

Dans le cadre de la coopération entre l'agglomération et la commune, Madame Axelle BETEILLE, assistant de conservation territorial, est mise à disposition auprès de la Communauté d'agglomération pour des missions de bibliothécaire depuis le 3 mars 2021,

Considérant que cette mise à disposition s'est avérée fructueuse tant pour l'agent que pour la bibliothèque de Laroque-Timbaut

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **de prendre acte** du renouvellement de la mise à disposition à titre gracieux de Madame Axelle BETEILLE, assistant de conservation, auprès de l'agglomération du Grand Villeneuvois à la bibliothèque de LAROQUE-TIMBAUT, à compter du 3 mars 2022 pour la totalité de son temps de travail hebdomadaire pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction,
- 2°) **d'autoriser** le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAGV.

**7 - CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE ET LA CAGV DANS LE CADRE DE LA CRÉATION « PÔLE DE MOBILITÉ » - RAPPORTEUR : M. GÉRARD RÉGNIER**

La Collectivité souhaite revoir ses modalités de mobilité interne pour développer la faculté offerte aux agents d'évoluer dans leurs métiers et leurs compétences. Une réflexion globale sera engagée à cet effet, intégrant une phase de concertation préalable.

Dans l'attente de cette révision des procédures de mise en œuvre des mobilités internes et afin de faciliter le retour à l'emploi, il a été créé, après avis favorable du Comité Technique en date du 10 novembre 2021, à titre expérimental, un "pôle mobilité" directement rattachée à la Direction des ressources Humaines.

Ce pôle est composé d'agents, qui suite à un arrêt maladie ou des difficultés particulières identifiées, ne peuvent réintégrer leur service d'origine.

Les agents sont affectés de manière temporaire à ce service et viennent en renfort selon les besoins des services (arrêts maladie, ou autres besoins temporaires). Ils peuvent également bénéficier d'un accompagnement et de formations.

Dans un but de faciliter la coopération entre la commune et la CAGV, il est proposé que les agents du « pôle mobilité interne » puissent intervenir sans distinction et sans contribution financière, pour la commune et/ou pour la communauté d'agglomération.

Cette expérimentation prendra fin au 31 décembre 2022 et pourra faire l'objet d'ajustements nécessaires liés à des difficultés d'application.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **d'autoriser** le Maire à signer les éventuelles conventions de coopération entre la Commune et la CAGV dans le cadre de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022, d'un « pôle mobilité interne »
- 2°) **d'acter** que cette coopération s'effectuera sans contribution financière.

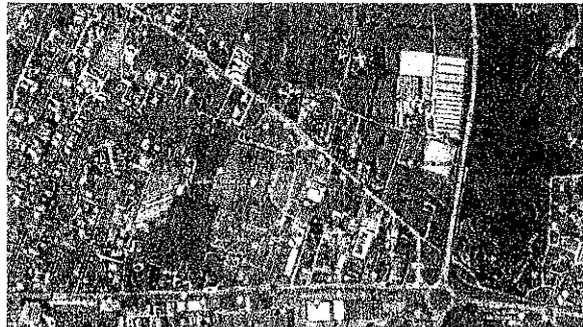
**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES :**

**8 – DÉNOMINATION DE VOIES COMMUNALES – RAPPORTEUR : M. GÉRARD RÉGNIER**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7  
Suffrages exprimés : 33  
Pour : 33  
**Décide,**

- 1°) de renommer la voie suivante :

- **Impasse de Cammas**, voie privée accès « jardins de Romas »



- 2°) de notifier ce nom de voie au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre concerné ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de ce dossier.

**9 – CONVENTION RELATIVE AU CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE – RAPPORTEUR : M. GÉRARD RÉGNIER**

Dans le cadre de la responsabilité de la commune en matière de protection contre l'incendie, certains appareils présents sur le territoire sont alimentés par la SAUR. Ces ouvrages et appareils contre l'incendie doivent être maintenus en bon état de service, la seule prestation de vérification réalisée par le SDIS 47 n'étant pas suffisante.

Le reste de ces appareils sont contrôlés périodiquement AGUR délégataire réalisant la prestation sur le seul réseau dont il a la charge.

Considérant l'importance d'assurer la connaissance de l'état de la Défense Incendie sur la totalité de la commune de Villeneuve-sur-Lot ;

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7  
Suffrages exprimés : 33  
Pour : 33  
**Décide,**

- 1°) **d'approuver** les termes du projet de convention ci-joint qui définit les obligations de la SAUR pour les trois années à venir ainsi que le coût annuel de leur prestation sur la base des dix sept poteaux existants,
- 2°) **de préciser** que les travaux de remise en état de remplacement d'équipements défectueux, accidentés ou vandalisés seront à la charge de la commune sur la base d'un chiffrage préalable,
- 3°) **de dire** que les données produites seront intégrées au Système d'Informatique Géographique et à destination des services municipaux et de la CAGV,
- 4°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAUR.

**DIRECTION DES SERVICES DE LA VIE ASSOCIATIVE :**

**10 - ISOLATION DE LA TOITURE DU GYMNASSE DE COURBIAC – RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **D'approuver** la réalisation de ces travaux de réfection de la toiture du gymnase de Courbiac, sous réserve de l'attribution de la DSIL ;
- 2°) **D'approuver** le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus ;
- 3°) **De dire** que les dépenses et le recettes correspondant aux actions engagées dans le cadre de cette opération, seront inscrites sur son budget 2022.

**11 – RENOUELEMENT POUR LES AIDES À L'EMPLOI SPORTIF AU PROFIT DE L'ACADÉMIE D'ESCRIME – RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Académie d'Escrime Villeneuveoise pour la période 2022/2023.
- 2°) **d'imputer** la dépense en résultant au budget 2022 de la commune sur la ligne 65 40 6574.

**12 - RENOUELEMENT POUR LES AIDES À L'EMPLOI SPORTIF AU PROFIT DE LA JLRV – RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

*Conseil Municipal du 7 février 2022- Compte-rendu – Page n°13*

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association J.L.R.V. pour la période 2022/2023.
- 2°) **d'imputer** la dépense en résultant au budget 2022 de la commune sur la ligne 65 40 6574.

**13 - RENOUELEMENT POUR LES AIDES À L'EMPLOI SPORTIF AU PROFIT DU TENNIS CLUB VILLENEUVOIS - RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 32

Mme Chantal DE BRONDEAU n'a pas pris part au vote

Pour : 32

**Décide**

- 1°) **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Tennis Club Villeneuvois pour la période 2022/2023.
- 2°) **d'imputer** la dépense en résultant au budget 2022 de la commune sur la ligne 65 40 6574.

**14 - AIDE À L'EMPLOI SPORTIF AU PROFIT DU VOLLEY BALL - PREMIER CONTRAT - RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement à l'emploi sportif avec l'association Volleyball Villeneuve pour la période 2022/2023.
- 2°) **d'imputer** la dépense en résultant au budget 2022 de la commune sur la ligne 65 40 6574.

**15 - AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 - STADE VILLENEUVOIS ATHLÉTISME - RAPPORTEUR : M. MICHEL LAVILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

**Décide,**

- 1°) **d'autoriser** Monsieur le Maire à mandater, à l'association Stade Athlétisme Villeneuvois le versement d'une partie de la subvention à percevoir au titre de 2022 pour un montant de 5000€.

2°) **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cet effet,

3°) **d'inscrire** les dépenses afférentes au budget primitif de l'année en cours sur la ligne 65 40 6574

#### **Événementiel :**

#### **16 - VALIDATION DES TARIFS DE LA BASTIDE ENCHANTÉE - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

La municipalité a proposé, dans le cadre de la Bastide Enchantée, plusieurs activités du 04 décembre 2021 au 02 janvier 2022 : un marché de Noël, une patinoire et sa buvette.

1) Le marché de Noël a accueilli, du 04 au 31 décembre, des exposants proposant des produits artisanaux, locaux en lien avec la période mais également des produits de bouche avec possibilité de dégustation. Le public a pu ainsi découvrir toutes sortes de créations, de décorations pour la maison, des bijoux, des jeux de société, etc.

A cet effet, la commune a mis à disposition des exposants, des espaces de ventes, dans des chalets situés sur la place Lafayette et sur le parvis de l'église.

Les prix des locations proposés ont été les suivants :

- Chalets avec nourriture à consommer sur place : 450 €
- Autres chalets : 350 €

2) La patinoire, installée sur le parvis de l'église Sainte-Catherine, a accueilli le public du 04 décembre 2021 au 02 janvier 2022.

Les tarifs d'entrées proposés ont été :

- Tarif gratuit : pour les écoles et accueils de loisirs de l'agglomération villeneuvoise
- Tarif réduit : 1,5 €
- Tarif plein : 3 €

3) La buvette de la patinoire qui se situait dans l'enceinte de la patinoire. Des boissons chaudes et froides, sans concurrence avec le marché de Noël y ont été proposées.

Les tarifs de vente proposés sont :

- Café-Thé : 1 €
- Canette : 2 €
- Barres chocolatées : 1 €

#### **Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 26 / Représentés : 7

Suffrages exprimés : 33

Pour : 29 / Abstentions : 4

**Décide,**

1°) de valider les différents tarifs en fonction des activités.

2°) d'inscrire les recettes et dépenses correspondantes à cette opération au Budget.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Point sur l'ouverture de l'agence postale communale Boulevard Camille Desmoulins par M. Xavier MARS.**

M. MARS rappelle le contexte de la réalisation de ce projet. Les représentants de la Poste avaient, dès le mois de mars 2021, indiqué la future fermeture de l'agence située rue de Pujols. Il précise avoir tenté, avec Monsieur le Maire, de faire infléchir leur décision. N'ayant pu obtenir gain de cause, le rôle de la mairie a été de proposer le maintien d'un service public postal rive gauche en se lançant dans ce projet d'agence postale communale.

Depuis le début du mois, cette agence, située dans la mairie annexe rive gauche, est ouverte au public. Cette opération a permis le maintien d'un service postal, la revalorisation d'un patrimoine immobilier et l'amélioration du service public.

Il remercie la poste pour sa collaboration dans ce projet, qui constitue la moins mauvaise des solutions, les agents de la commune pour leur implication dans sa réalisation et plus particulièrement ceux des deux mairies annexes qui ont été force de proposition pour coconstruire ensemble ce service.

Il adresse également ses remerciements à l'agence postale de Casseneuil qui les a accueilli pendant leur formation. Ce service sera prochainement renforcé par l'arrivée d'un nouvel agent.

Monsieur le Maire remercie également M. MARS et les services pour la réalisation de ce projet même s'il aurait souhaité gardé un bureau rue de Pujols. Ce projet a permis de changer une situation dramatique en opportunité de conserver un service public sur ce quartier.

**Point sur l'affichage en période électorale.**

Monsieur MARS souhaite rappeler les règles en matière d'affichage électoral et notamment la délibération prise en conseil municipal le 6 mai 2021 sur la mise en place d'une tarification pour lutter contre l'affichage sauvage.

Il lance un appel aux représentants des candidats engagés dans les prochaines élections pour les sensibiliser sur l'importance du respect du mobilier urbain et de la propreté de la ville. Il informe l'assemblée qu'un courrier leur sera adressé à cette fin.

Monsieur le Maire insiste sur le respect de ces règles et remercie M. MARS pour ce rappel. Il indique que Mme GUEUDIN l'avait également alerté sur ce sujet.

Monsieur BOUYSSONIE remercie également M. MARS pour ces deux interventions. Il s'associe aux propos tenus par M. MARS sur l'importance de la propreté et le respect des règles en matière d'affichage sur l'espace public. En revanche, il ne s'associe pas aux remerciements adressés à la poste qui ont fermé une agence sur cette rue de Pujols et plongeant un quartier en difficulté.

Monsieur le Maire précise que les remerciements s'adressaient davantage aux représentants locaux de la Poste et qu'il condamne fermement la philosophie nationale de la poste dans ce type de dossier.

Il conclut en évoquant quelques recettes de la manifestation « Bastide en fête » : 15 000 € pour les chalets, 22 000 € pour la patinoire et 3 000 € pour la buvette.

\*\*\*\*\*

La séance s'est achevée à 21 H 10

Le Conseillère Municipale désignée secrétaire  
de la séance,

**Léah THOMAS-BOLLINI**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

*Les délibérations ont été télétransmises en Préfecture le 10/02/2022*

*Le présent Compte-rendu a été affiché et mis en ligne sur le site de la Ville le 14 février 2022.*

